



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service Agriculture et Forêt
Unité Foncier Rural et Forêt

Ref : DC/AR/UF/2023-772
Affaire suivie par : Damien CAZAUX
Tél : 04 20 06 70 82
Mel : ddt-saf-foret@haute-corse.gouv.fr

RAR : 1A 187 540 7764 3

Bastia, le **23 NOV. 2023**

La Directrice Départementale
des Territoires

à

SARL FPV Frassone
1 Rue du Docteur Morucci
20200 BASTIA

Objet : instruction d'une demande d'autorisation de défrichement au titre du code forestier.

SARL FPV Frassone – Parcelle n° 461, section D – Commune de ALERIA

Réf : N°**2023/266** (à rappeler dans toute correspondance)

J'accuse réception de votre dossier complet au titre de l'article L.341-1 et suivants du Code forestier.

Pétitionnaire : SARL FPV Frassone

Numéro de dossier : 2023/266

Date d'accusé de réception du dossier complet : 20 novembre 2023

Commune : Aléria

Parcelle : 461

Section : D

Conformément à l'article R 341-4 du code forestier, le délai d'instruction est de deux mois à compter de la date de l'accusé de réception du dossier complet. Celui-ci peut être porté à quatre mois si une reconnaissance de la situation et de l'état des terrains est nécessaire.

Ce courrier ne vaut pas autorisation de défrichement.

Le Chef de l'unité
Foncier Rural et Forêt,

Christophe BRESSON